

(1)

( N° 72. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 18 JANVIER 1876.

---

Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1876 (1).

---

### AMENDEMENTS.

---

Les soussignés ont l'honneur de proposer de majorer de la somme de 37.100 francs l'article 38 du Budget (*Émoluments pour frais de bureau*).

THONISSEN.

EUG. DE KERCKHOVE.

DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

---

J'ai l'honneur de proposer de remplacer à l'article 102 du Budget de l'Intérieur les mots : *subsidés aux caisses de prévoyance des instituteurs*, par la rédaction suivante : *subsidés aux caisses provinciales des instituteurs primaires, afin d'assurer aux participants, à leurs veuves et leurs orphelins une pension égale à celle qui est attribuée, en vertu des statuts de la caisse centrale, aux instituteurs urbains* ; de porter le litt. d, article 102, de 25,000 à 160,000 francs et d'augmenter en conséquence le chiffre de l'article 102 du Budget de 135,000 francs.

KERVYN DE LETTENHOVE.

---

(1) Budget, n° 96, VI (session de 1874-1875).  
Rapport, n° 49.

---